

République Française**N° 2023-140****Ville de Draguignan**

Membres		
Membres afférents au Conseil Municipal	Membres en exercice	Votants
39	39	36

**BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE DE L'EXERCICE 2023 : DÉCISION
MODIFICATIVE N° 2****Mairie de Draguignan****EXTRAIT des Registres des Délibérations du Conseil Municipal
de la Ville de Draguignan****Séance du 20 septembre 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le 20 septembre à 17H00, le CONSEIL MUNICIPAL, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Richard STRAMBIO, Maire.

PRÉSENTS :

RICHARD STRAMBIO, CHRISTINE PRÉMOSELLI, GRÉGORY LOEW, SOPHIE DUFOUR, FRANÇOIS GIBAUD, CHRISTINE NICCOLETTI, JEAN-YVES FORT, BRIGITTE DUBOUIS, SYLVIE FRANCIN, ALAIN HAINAUT, DANIELLE ADOUX COPIN, STÉPHAN CÉRET JACQUET, ALAIN VIGIER, MICHEL PONTE, BRUNO SCRIVO, ANNE-MARIE COLOMBANI, RICHARD DEVILETTE, SYLVIANE NERVI SITA, MARTINE ZERBONE, FRANÇOISE MAURICE, JEAN-PIERRE SOUZA, ÉVELYNE LORCET, RICHARD TYLINSKI, OLIVIER GORDE, MAGALI TROIN DAL VECCHIO, LAURELINE AUBOURG BASTIANI, JEAN-DANIEL SANTONI, CHRISTINE VILLELONGUE, JEAN-BERNARD MIGLIOLI, CAMILLE DIQUELOU, FREDERIC RENAULD

PROCURATIONS :

HUGUES BONNET À BRUNO SCRIVO, LISA CHAUVIN À CHRISTINE NICCOLETTI, BERNARD BONNABEL À CHRISTINE PRÉMOSELLI, MARIE-CHRISTINE GUIOL À OLIVIER GORDE, CHRISTIAN MAMECIER À SYLVIANE NERVI SITA

ABSENTS :

RENÉ DIES, FRANCK GRIGOLO, PHILIPPE SCHRECK

Secrétaire de Séance : CAMILLE DIQUELOU**Publié le : - 2 OCT. 2023**



RAPPORTEUR : FRANÇOIS GIBAUD

Après le vote du budget principal de la Commune de l'exercice 2023 (budget primitif) par délibération du Conseil Municipal n° 2022-204 en date du 14 décembre 2022, du compte administratif par délibération n° 2023-050 du 12 avril 2023 et de la décision modificative n°1 par délibération n° 2023-054 du 12 avril 2023, il convient à présent, compte tenu des derniers éléments d'exécution budgétaire, d'adopter la décision modificative n° 2 qui prévoit l'ajustement des crédits nécessaires au bon fonctionnement de la collectivité.

Cette décision modificative, jointe en annexe, obéit au principe d'équilibre et peut se résumer comme suit :

Dépenses et Recettes de Fonctionnement :	527 005 €
Dépenses et Recettes d'Investissement :	49 520 €

- Section de Fonctionnement :

Les recettes découlent :

- D'un complément du FPIC (fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales) par DPVa de 240 000 € ;
- D'un complément d'impôts directs locaux de 149 890 € ;
- D'un complément de FCTVA pour 10 000 €
- D'une participation du Crédit Agricole « sponsor » avance sur achats BIJ pour 1 605 €
- De la correction d'un titre de recettes 2022 sur la restauration scolaire sans TVA à émettre (après suppression par un mandat) d'un montant de 125 510 €

Les dépenses constituent des compléments de crédits affectés au chapitre 012 pour un montant de 136 000 € sur les charges du personnel

Les dépenses constituent des compléments de crédits affectés au chapitre 011 pour un montant de 236 345 € soit une augmentation :

- ✓ Des achats sponsorisés BIJ de 1 605 € ;
- ✓ De la compensation des tarifs des prestations ELIOR, liée à l'inflation, de 103 000 € ;
- ✓ De l'achat de signalétique, documentation et prestations pour l'ouverture du Musée des Beaux-Arts de 79 740 € ;
- ✓ D'un complément pour la prestation de service du nettoyage de 42 000 € ;
- ✓ D'un complément pour la prestation de service de lutte contre les punaises de lit dans les dépôts sauvages pour 10 000 €.

Au chapitre 65, il est proposé d'inscrire des crédits pour :

- ✓ Des subventions exceptionnelles pour 23 150 € ;

De plus, afin d'annuler des écritures de recettes d'exercices antérieurs, il convient d'ajouter 6 000 € au chapitre 67 ainsi que 125 510 € pour correction d'un titre de recettes 2022 sur la restauration scolaire.

La section de fonctionnement s'équilibre donc en dépenses et recettes à 527 005 €.

- Section d'investissement :

Les recettes découlent d'un complément de FCTVA pour 45 450 € au chapitre 10 et d'une écriture d'ordre pour inscription de la donation Rouvier au chapitre 041 pour 4 070 €.

Les dépenses sont constituées :

- D'une subvention d'équipement au profit de l'association « Archers du Dragon » pour 850 €;
- D'un ajustement au chapitre 21 pour l'acquisition de mobilier ergonomique pour 1 000 €, la création d'une piste de sécurité routière pour les vélos pour 8 000 € ;
- De l'ajout au chapitre 23 du montant des restaurations d'œuvres d'art avant l'ouverture du Musée soit 35 600 €
- D'une écriture d'ordre pour inscription de la donation Rouvier au chapitre 041 pour 4 070 € ;

Par ailleurs, pour la subvention d'équipement à la SAIEM de Draguignan pour financer la réalisation de la résidence pour étudiants au 63 rue de Trans, il convient d'ajouter 100 000 € sur l'opération 213004 (Programme action cœur de Ville), sommes minorées sur l'achat de terrains (-50 000 €) sur l'opération 213007 (lutte contre l'inondabilité), solde d'engagement pour étude de circulation sur l'opération 201701 (PUG) (- 50 000 €).

Il est à noter qu'un virement de crédit est prévu pour l'affectation de 8 000 € réduit du chapitre 23 compte 238 (avances sur marché) vers le compte de travaux 21318 au chapitre 21.

La section d'investissement s'équilibre donc en dépenses et en recettes à 49 520 €.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé qui précède,

Par 31 voix Pour,

Par 5 voix Contre (Mesdames Camille DIQUELOU et Christine VILLELONGUE, Messieurs Jean-Bernard MIGLIOLI, Jean-Daniel SANTONI et Frédéric RENAULD)

- adopte, par chapitre, la décision modificative n° 2 du budget principal de la Commune de l'exercice 2023, jointe en annexe.

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération,



Richard STRAMBIO

Maire de Draguignan

Président de Dracénie Provence Verdon agglomération

Conseiller régional

Secrétaire de séance :



IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 0 **39**

Nombre de membres présents : 0 **36**

Nombre de suffrages exprimés : 0 **36**

VOTES :

Pour : 0 **31**

Contre : 0 **5**

Abstentions : 0 **0**

Date de convocation : **13 septembre 2023**

Présenté par (1), **François GIBAUD**, adjoint délégué aux finances
A, le **Draguignan**

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session **Conseil municipal du 20 septembre 2023**
A, le **Draguignan**, le **20 septembre 2023**
Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

01 - Richard STRAMBIO	
02 - Christine PRÉMOSELLI	
03 - Grégory LOEW	
04 - Sophie DUFOUR	
05 - François GIBAUD	
06 - Christine NICCOLETTI	
07 - Jean-Yves FORT	
08 - Brigitte DUBOUIS	
09 - Hugues BONNET	Proximité à
10 - Sylvie FRANCIN	
11 - Alain HAINAUT	
12 - Danielle ADOUX-COPIN	
13 - Stéphan CÉRET	
14 - Lisa CHAUVIN	Proximité à M ^{me} NICCOLETTI
15 - Bernard BONNABEL	Proximité à M ^{me} Premoselli
16 - Alain VIGIER	
17 - Michel PONTE	
18 - Bruno SCRIVO	
19 - Anne-Marie COLOMBANI	
20 - Christian MAMECIER	Proximité à M ^{me} Nervita
21 - Richard DEVILETTE	



IV – ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES

D

21 - Richard DEVILETTE	
22 - Sylviane NERVI-SITA	
23 - Martine ZERBONE	
24 - Françoise MAURICE	
25 - Jean Pierre SOUZA	
26 - Évelyne LORCET	
27 - Richard TYLINSKI	
28 - Olivier GORDE	
29 - Magali TROIN DAL VECCHIO	
30 - Marie-Christine GUIOL	Proximité à M. GORDE
31 - Laureline AUBOURG-BASTIANI	
32 - Jean-Daniel SANTONI	
33 - René DIES	Absent
34 - Christine VILLELONGUE	
35 - Jean-Bernard MIGLIOLI	
36 - Camille DIQUELOU	
37 - Philippe SCHRECK	Absent
38 - Franck GRIGOLO	Absent
39 - Frédéric RENAULD	

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le **2 octobre 2023**

A, le

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...

(2) L'assemblée délibérante étant :

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : MAIRIE DE DRAGUIGNAN
Utilisateur : porte Ombeline

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	2023_140
Objet :	BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE DE L'EXERCICE 2023 : DÉCISION MODIFICATIVE N° 2
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2023-09-20 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.1 - Decisions budgetaires
Identifiant unique :	083-218300507-20230920-2023_140-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 083-218300507-20230920-2023_140-DE-1-1_0.xml	text/xml	1 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : 2023-140.pdf Nom métier : 99_DE-083-218300507-20230920-2023_140-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	346.2 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : flux_scelle-Ville.xml Nom métier : 99_DE-083-218300507-20230920-2023_140-DE-1-1_2.xml	text/xml	227.4 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	2 octobre 2023 à 13h42min43s	Dépôt initial
En attente de transmission	2 octobre 2023 à 13h42min43s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	2 octobre 2023 à 13h42min45s	Transmis au MI
Acquittement reçu	2 octobre 2023 à 13h44min23s	Reçu par le MI le 2023-10-02